



L'initiative européenne d'intervention

Enjeux et supports

André Dumoulin¹

Le Centre d'études de sécurité et de défense (CESD) de l'Institut royal supérieur de défense publie occasionnellement de brèves analyses portant sur l'actualité dans ses e-Notes. À l'instar de toutes nos publications, elles sont disponibles sur notre site Internet www.irsd.be.

En quelques semaines, les autorités françaises ont présenté plusieurs documents fondamentaux dans le domaine de la sécurité-défense. D'une part, la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017*. D'autre part, le discours du président de la République, Emmanuel Macron, à la Sorbonne, sur une Initiative européenne d'intervention et enfin la *Loi de programmation militaire 2019-2025*. Ces documents ont leur propre statut et objectif mais ils peuvent être lus sous une lorgnette « européenne ».

Leur contenu aborde aussi la dimension sécurité-défense européenne à un moment où une deuxième² fenêtre d'opportunité pourrait s'ouvrir en matière de PSDC. Le départ programmé des Britanniques des organes de l'UE via le Brexit³, les incertitudes autour de la politique du président

Trump, la crise russo-ukrainienne et ses développements autour du cyber et sur la perception de la menace, les défis terroristes partagés, l'adoption tant attendue d'une Coopération structurée permanente (CSP) en décembre 2017 avec ses 17 projets (capacités, formation, cyber, maritime,

¹ Attaché au Centre d'études de sécurité et de défense (CESD) de l'Institut Royal supérieur de défense (IRSD). Les propos exprimés n'engagent que la responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions ou les politiques adoptées par le ministère de la Défense ou l'Institut royal supérieur de défense.

² La première fenêtre d'opportunité concerne une période autour de la fin des années 1980. Plusieurs événements ont permis l'adoption au Sommet de Cologne de juin 1999 d'une Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Les facteurs favorables furent la prise de conscience autour de la gifle capacitaire et politique autour de la guerre en Bosnie-Herzégovine ; le renoncement britannique à l'idée de faire de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) le 4^{ème} pilier de l'UE ; l'acceptation par les pays dits neutres d'une dimension sécurité-défense (hors défense territoriale) au sein de l'UE ; une plus grande affirmation allemande à participer à des opérations extérieures et la prise de conscience française à s'ouvrir davantage à des coopérations européennes. Cf. André Dumoulin et Nicolas Gros-Verheyde, Manuel. *La Politique européenne de sécurité et de défense commune*, éd. Du Villard, 2017, pp. 40 et sv.

³ À savoir le 30 mars 2019 et le 31 décembre 2020 comme fin de la période transitoire.

terrestre)⁴ ; tout concourt à ce que l'on intègre l'idée que « l'Europe vaut bien une défense » et que la présente période pourrait être une formidable opportunité.

D'autant plus que du côté des instances européennes furent lancées des options générales sur l'avenir de la PSDC à travers un « Livre blanc sur le futur de l'Union européenne » (1 mars 2017)⁵, les scénarios⁶ de la Commission à l'horizon 2025 en matière de sécurité-défense (Bruxelles, 7 juin 2017), mais aussi la présentation des 5 priorités identifiées⁷ avec les États membres dans le cadre du Plan de développement des capacités (CDP) via l'Agence européenne de défense ; la proposition chiffrée de la Commission sur un Fonds européen de la défense (7 juin 2017) et l'action préparatoire pour la recherche en matière de défense (AED) ; le mécanisme de l'examen coordonné en matière de défense (CARD) afin d'améliorer la coordination entre les cycles de planification de la défense nationale des États membres (synchronisation graduelle et adaptation mutuelle) ou de manière très concrète la création d'une Ecole pour pilotes d'avions de transport tactique (ETAC) à Saragosse (8 juin 2017).

C'est dans ce paysage assez volontariste sinon enthousiasmant que la France pose les jalons de sa propre vision politico-stratégique, y compris à propos de l'Europe.

Une Revue stratégique

La Revue stratégique de défense et de sécurité nationale parue en octobre 2017 peut être considérée comme un Livre blanc national après celui édité en 2013⁸. Pour le président de la République, il a pour objectif d'étayer la vision française et alimenter la nouvelle loi de programmation militaire 2019-2025⁹. La synthèse de la Revue précise que « la France souhaite un renforcement de la défense européenne autour d'intérêts de sécurité partagés. Elle soutient le renforcement des outils de l'UE et de la Politique de sécurité et de défense commune, qu'il s'agisse de la coopération structurée permanente ou du fonds européen de défense ». Et de préciser qu'étant le « seul pays européen (après le Brexit) membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies et puissance nucléaire, membre fondateur de l'Union européenne et de l'OTAN, dotée d'un modèle d'armée complet, la France doit maintenir une double ambition: préserver son autonomie stratégique et aider à construire une Europe plus forte, face à la multiplication des défis communs ». Pour la ministre française de la Défense, Florence Parly, « nous renforcerons dans le

⁴ Pour plus de détails, cf. www.club.bruxelles2.eu, 7 décembre 2017.

⁵ À savoir, s'inscrire dans la continuité (1), faire le marché unique et rien d'autre avec fin de la coopération sécurité-défense (2), organiser une coalition de volontaires (3), faire moins mais de manière plus efficace (capacitaire, garde-frontières) (4), faire beaucoup plus ensemble (5).

⁶ À savoir, le renforcement de la coopération actuelle surtout dans le capacitaire avec une politique des petits pas, du volontariat et au cas par cas (PSDC soft) (1) ; une plus grande solidarité opérationnelle et financière avec une augmentation des missions et opérations, une coopération à la carte avec mobilisation de l'article 44 concernant une mission confiée par le Conseil à un groupe d'États membres et une UE davantage impliquée dans la protection des infrastructures critiques, frontières et lutte contre le terrorisme (Défense partagée) (2) ; une véritable politique de défense commune complétant l'OTAN (3).

⁷ Composants électroniques, communications satellitaires, échanges cyber, protection des infrastructures critiques et mesure contre les mini-drones.

⁸ Cf. André Dumoulin, *Livre blanc français de la défense 2013 : lignes de forces autour de la sécurité-défense européenne*, Focus Paper n°29, IRSD, Bruxelles, décembre 2013.

⁹ Préface du président de la République, *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale 2017*, La Documentation française, Paris, 2017, p. 5.

même temps les coopérations avec nos alliés. Elles permettront de compenser nos vulnérabilités et assureront notre sécurité et notre souveraineté »¹⁰.

La Revue stratégique 2017 évoque aussi la préférence européenne en matière de coopération industrielle dans les limites du degré de sensibilité technologique et économique.

Une nouvelle programmation militaire

Dans le cadre du projet de nouvelle loi de programmation militaire 2019-2025 présentée en conseil des ministres le 8 février 2018, il est également question de l'Europe, les dépenses capacitaires et les choix français pouvant soutenir « la construction d'une autonomie stratégique européenne ». Il est question de la prise de conscience d'intérêts de sécurité partagés et de l'ambition de disposer de moyens d'action plus autonomes ».

Le caractère fédérateur de la France vis-à-vis des alliés est mis en avant comme objectif en indiquant les moyens qu'elle peut apporter – missiles de croisière, défense aérienne élargie, capacité cyber, renseignement, groupe aéronaval – en complément ou en avant plan à ce que d'autres États européens pourraient engager.

Nous pouvons y lire que « l'ensemble des priorités (...) définies doit permettre à la France de disposer des capacités et des aptitudes à haute valeur ajoutée, susceptibles de fédérer, dans le cadre d'une coopération ou d'une coalition, les capacités militaires mises à disposition par nos partenaires et alliés, notamment européens. Forte de capacités nouvelles et discriminantes, la France entend agir avec détermination pour soutenir et fédérer les volontés de ceux qui veulent s'engager et qui disposent de capacités militaires complémentaires. Les opérations menées en commun doivent permettre de créer ou de renforcer des solidarités de fait, qui reposent sur une prise en compte par chacun des priorités de sécurité respectives des partenaires. En particulier, ces capacités opérationnelles contribueront à la consolidation et au développement d'une culture stratégique commune, au sein d'une Europe de la défense plus forte. Afin de faciliter nos engagements conjoints en opération, la France soutiendra le développement de coopérations opérationnelles pragmatiques et maîtrisées, qui permettront de dynamiser la relation avec nos partenaires les plus capables militairement et de renforcer notre interopérabilité dans l'ensemble des scénarii d'engagement de nos forces. Cet effort nécessitera en complément une stratégie proactive de développement de coopérations technologiques et industrielles européennes, au travers d'un degré de dépendance mutuelle consentie adaptée aux technologies concernées .

Le renforcement de notre autonomie stratégique passe en particulier par un renforcement de l'Europe de la défense, au moyen de propositions pragmatiques et concrètes. C'est le sens de l'Initiative européenne d'intervention (IEI) voulue par le Président de la République (cf. infra, nldr) qui doit permettre de construire une culture stratégique commune. Cet approfondissement passe aussi par le lancement de nouvelles dynamiques au sein de l'UE. En la matière, la création d'un Fonds européen de Défense constitue un tournant majeur. La crédibilité de ce nouvel instrument requière le développement d'un réflexe européen dans la conduite de notre politique industrielle de défense. Il nécessite aussi notre implication marquée sur le plan multilatéral, notamment à l'OTAN, à l'ONU, ou sur des initiatives spécifiques, comme le G5 Sahel. Ces initiatives multilatérales sont

¹⁰ Florence Parly, « La Revue stratégique : une analyse lucide au service d'une vision ambitieuse », dans *Revue de Défense nationale*, Paris, décembre 2017, p. 17.

complémentaires des relations bilatérales que nous entretenons avec nos partenaires, notamment allemands, britanniques et américains, en particulier sur les volets opérationnel et capacitaire, et qui s'illustrent notamment à travers les conseils franco-allemand de défense, les traités de Lancaster House ou la lutte commune contre le terrorisme djihadiste.

L'aptitude de l'Italie et de l'Espagne à se déployer avec un large spectre de capacités justifie un approfondissement des relations bilatérales. Un accent particulier sera également porté sur le développement de coopérations avec d'autres partenaires européens (en particulier ceux identifiés dans le cadre de l'Initiative européenne d'intervention) se caractérisant par une convergence de vision stratégique, des engagements récurrents sur les mêmes théâtres d'opérations que la France et qui pour certains, disposent de capacités de niche sur des segments déficitaires mais nécessaires. Le réengagement de la France vers les pays du Nord et de l'Est de l'Europe a été amorcé et doit être pérennisé et valorisé, tout comme l'implication de la France en faveur de la sécurité européenne, au Sud comme au Nord et à l'Est, de la Baltique à la mer Noire ».

Au final, le projet de loi de programmation militaire prévoit d'assurer davantage de programmes de coopération dans un cadre européen¹¹.

Vers une initiative européenne d'intervention

Lors du discours d'Emmanuel Macron à la Sorbonne le 26 septembre 2017¹², l'accent fut mis sur le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Union et soutenue par le développement d'une culture stratégique commune. La France souhaite « proposer des partenariats de défense ambitieux à ses partenaires, selon une logique différenciée et en priorité aux pays européens volontaires et capables. Ceci implique de soutenir, au sein comme en dehors de l'UE et de l'OTAN, toutes les initiatives prometteuses qui renforcent la convergence stratégique entre Européens et intéressent leur sécurité commune. Au début de la prochaine décennie, l'objectif est que les Européens disposent d'un corps de doctrine commun, de la capacité à intervenir militairement ensemble de façon crédible, et des instruments budgétaires communs adaptés. Celle-ci contribuera également à renforcer leur interopérabilité dans l'ensemble des scénarios d'engagements de leurs forces.

La France se propose ainsi de lancer de nouvelles dynamiques : l'Initiative européenne d'intervention (IEI), avec les partenaires disposant des capacités militaires et de la volonté politique pour s'engager à ses côtés, complétera (souligné par nous) ainsi les relations bilatérales de défense structurantes avec l'Allemagne et le Royaume-Uni. Elle permettra de développer une culture stratégique partagée entre Européens qui, si la situation l'exige, seront plus à même de s'engager ensemble demain. Au début de la prochaine décennie, l'objectif est que les Européens disposent d'un corps de doctrine commun, de la capacité à intervenir ensemble de façon crédible, et des instruments budgétaires communs adaptés. »

¹¹ Drone MALE européen, missiles antinavires et e croisière, nouveau char de combat, nouvel avion de patrouille maritime, programme de lutte anti-mines marines futur, etc.

¹² *Initiative pour l'Europe – Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique*, www.elysee.fr, 26 septembre 2017.

Commentaires

La Revue stratégique a mis en avant l'objectif hexagonal de préserver un modèle d'armée complet et équilibré indispensable pour assurer à la France son indépendance nationale, son autonomie stratégique et sa liberté d'action. Elle indique aussi qu'en dehors de la dissuasion, protection du territoire, renseignement, forces spéciales et numérique; les partenariats et coopérations amplifieront les capacités d'action des forces françaises. Pour Paris, le modèle complet apporte à cet égard à la France la légitimité et la crédibilité indispensables pour générer des partenariats et tenir le rôle de nation-cadre, notamment grâce à la possession de certaines capacités clés, détenues par quelques rares puissances. Nous percevons combien la France veut et peut, selon ses intérêts, assurer le "lead" lors de missions et opérations communes. Cette posture n'est pas nouvelle sachant que la politique française en matière de sécurité-défense européenne (UE ou OTAN) n'a jamais été fédéraliste mais toujours dans un cadre de contrôle strictement intergouvernemental, malgré les discours « sirènes » fortement européistes.

Reste que pour Bruno Alomar, la Revue stratégique « ne parvient pas à sortir de la contradiction majeure entre l'autonomie stratégique de la France revendiquée, et l'idée que son salut est en même temps dans la coopération avec ses voisins européens »¹³.

Dans le champ franco-allemand, malgré les rapprochements entre l'Élysée et la chancelière Angela Merkel, les interrogations demeurent en termes de culture stratégique différenciée¹⁴. La culture de retenue des Allemands (classe politique et opinion publique, processus de décision parlementaire très contraignant), nonobstant la prise de risque en Afghanistan et un engagement plus affirmé en Afrique¹⁵, inscrit la défense du territoire comme essentielle. La France y inclut les interventions extérieures et met en avant ses intérêts extérieurs et sa propension à entrer en premier avec la rapidité et l'unité de commandement (nation cadre). Malgré les discours coopératifs entre Paris et Berlin lors de la 19^{ème} réunion du Conseil franco-allemand (13 juillet 2017), la France reste perçue comme partenaire dominateur.

La France soutint la sélectivité dans la CSP, l'Allemagne plutôt l'inclusivité des États. Et l'accord politique récent entre partis politiques outre-Rhin (contrat de coalition entre la CDU, la CSU et le SPD le 7 février 2018) avec une plus forte influence du SPD¹⁶ montre une vision moins interventionniste, tout en insistant sur l'aide humanitaire, la prévention des crises et la coopération au développement. En outre, il s'agirait de pouvoir disposer d'un quartier général européen bien équipé pour conduire des missions civiles et des opérations militaires¹⁷. Aussi, même si le discours allemand est européiste, il s'inscrit à travers le slogan « la Bundeswehr comme armée des Européens » davantage dans l'idée d'une culture commune et d'une socialisation des États avec

¹³ Bruno Alomar, « Revue stratégique de défense et de sécurité nationale : une occasion manquée ? », dans *Revue de Défense nationale*, Paris, décembre 2017, p. 37.

¹⁴ À propos du fossé des cultures stratégiques entre la France et l'Allemagne, cf. Thierry Tardy, *Europe et défense : indispensable et fragile couple franco-allemand*, Policy paper, Question d'Europe n°455, Fondation Robert Schuman, Paris, 11 décembre 2017, p. 4 ; Dennis Heck, *La culture stratégique allemande face à la guerre en Afghanistan*, mémoire master, ULB, Bruxelles, septembre 2012.

¹⁵ Cf. Denis Tull, *La coopération franco-allemande au Sahel : conséquences et perspectives du tournant africain de l'Allemagne*, IRSEM, Paris, 27 septembre 2017.

¹⁶ Françoise Fressoz, « Europe : au risque de décevoir », *Le Monde*, 13 février 2018, p. 9.

¹⁷ La création d'un véritable quartier général de planification et d'action au sein de l'UE est un dossier ancien et délicat. Une des pistes non officielles pourrait être la mise au gabarit du QG de l'Eurocorps « multinationalisé » (cf. André Dumoulin, *L'Eurocorps, socle d'une défense européenne intégrée ?* dans Sécurité et Défense, IRSD, Bruxelles, 2018, à paraître).

convergence, à termes, des politiques de défense alors que la France envisage plutôt la défense européenne dans un cadre plus interventionniste¹⁸. En d'autres mots, à propos d'une culture stratégique commune, moins un concept qu'une pratique Au-delà reste la critique émise sur la faiblesse du budget allemand de la défense¹⁹ malgré sa puissance économique, le flou sur l'avenir de la Bundeswehr et la propension allemande à mettre en avant sa défense territoriale dans le cadre de l'Alliance atlantique.

Dans l'espace franco-britannique, le Brexit n'empêche aucunement les objectifs définis par le passé (accords de Lancaster House, Cameron et Sarkozy, 2 novembre 2010) ni bien évidemment leur revitalisation dans le cadre d'un sommet entre Emmanuel Macron et Theresa May le 18 janvier 2018 à Sandhurst. Relevons le soutien britannique et l'appui opérationnel (drones *Reaper* et hélicoptères *Chinook*) aux forces françaises déployées au Sahel et la confirmation de l'importance à créer une force expéditionnaire commune de plusieurs milliers d'hommes et la force aéronavale d'attaque intégrée franco-britannique en 2019. Parallèlement, Londres joue la carte des coopérations militaires bilatérales avec d'autres États européens (Pologne, Danemark...).

Aussi, l'initiative européenne d'intervention du président Macron peut être analysée également comme une coopération à la carte avec quelques États qui comptent, avec lesquels Paris a l'habitude de « travailler ». Nous sommes ici avec les exigences capacitaires d'entrée en premier²⁰ et de prise de risque devant l'idée d'un groupe pionnier face à l'inclusivité des programmes et coopérations au sein de l'UE à travers, par exemple, la CSP.

Le retour d'expérience du Mali, la « lenteur » des participations des autres pays - même si Paris a fait en sorte de partir seul et dans un premier temps sans demande de soutien - est une manière de répondre à la non-utilisation des *Battlegroups* de l'UE pour des motifs géopolitiques²¹ et budgétaires.

En posant cette initiative « européenne » d'intervention, la France contourne d'éventuelles réticences ou lenteurs futures en cas de décision d'engagement extérieur. L'horizon 2022-2024 imaginé devrait permettre d'asseoir cette coopération spécifique assez ambitieuse qui se veut flexible et très réactive, sans devoir passer par l'UE ou par la création de quartiers généraux nouveaux. Selon diverses sources, les pays qui auraient été approchés ou pourraient l'être seraient le Royaume-Uni, le Danemark, l'Espagne, la Belgique²².

Sachant que Paris va parallèlement tenter de faire monter certains projets dans le cadre de la CSP comme la mobilité militaire, le soutien dans les opérations et la réponse rapide, on peut penser qu'il

¹⁸ Relevons que certains ont imaginé que le 55^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée aurait pu décider le lancement d'un projet de Livre blanc franco-allemand sur la sécurité-défense (Ronja Kempin et Barbara Kunz, *France, Germany and the Quest for European Strategic Autonomy. Franco-German Defence Cooperation in a New Era*, Notes de l'IFRI et Notes du Cerfa, SWP et IFRI, Berlin et Paris, December 2017, p. 11).

¹⁹ Critique du Premier ministre polonais, Mateusz Morawiecki, 15 février 2018 (« Halte aux resquilleurs de l'OTAN », www.bruxelles2.eu, 16 février 2018. Avertissement de l'ambassadrice américaine à l'OTAN, Kay Bailey Hutchison, à propos de la CSP vue comme un outil protectionniste de l'UE (www.bruxelles2.eu, 13 février 2018).

²⁰ Cf. André Dumoulin, *Opérations militaires : entre prise de risque, solidarité, souveraineté et « entrée en premier*, Sécurité et défense n°121, IRSD, Bruxelles, août 2015.

²¹ Les *Battlegroups* auraient pu être mobilisés lors des élections au Congo (2006), au Congo-Kivu (2008), au Soudan (2010), en Libye (2011), au Mali (2013), en Centrafrique (2013).

²² Relevons que deux des pays cités ne font pas partie de la PSDC (*opting out* danois) ou n'en feront plus partie à court terme (Brexit britannique).

s'agit de favoriser l'autonomie stratégique européenne autant que celle nécessaire pour ses propres objectifs de coopération à quelques-uns.

Au final, les constats demeurent :

*Le différentiel de moyens entre les États membres : en post-Brexit, Paris et Berlin ensemble totaliseraient 50 % des budgets militaires des États membres de l'UE;

*Les chevauchements et concurrences partielles peuvent encore exister entre les bureaucraties UE et OTAN;

*La Coopération structurée permanente (CSP) doit encore être consolidée et s'ouvrir à des projets plus stratégiques;

*Le niveau de prise de risque, la capacité ou volonté d'entrer en premier sur le terrain des opérations et la culture militaire nationale des États européens restent disparates et spécifiques malgré la parution de la Stratégie globale de sécurité en 2016 ;

*Les concepts de souveraineté partagée et d'autonomie stratégique européenne ne sont pas définis;

*La question d'une amélioration du financement en commun des opérations n'est pas encore résolue (mécanisme Athéna).

Les années 2018 et 2019 apporteront certaines clarifications, quelques audaces et encore bien des interrogations. Il s'agira de ne pas « rater » cette fenêtre d'opportunité tout en prenant en compte la dimension transatlantique et la « guerre économique » sous-jacente, les tensions inter-organisationnelles et autres concurrences/duplications.

Incontournables ou malvenues au vu de l'environnement international actuel et des budgets sollicités, nous ne pouvons encore penser PSDC sans penser aussi transatlantisme.

Reste qu'une des clefs majeures de la relance de la PSDC et d'édification d'un esprit de défense européen doit passer immanquablement par le renforcement du partenariat franco-allemand – ce que le président Macron nomme « le colloque intime »²³ – mais qui affiche toujours, selon les périodes et les dirigeants, des hauts et des bas.

²³ Allocution de vœux 2018, Paris, 1 janvier 2018.

Annexe : extrait du discours du Président Macron à la Sorbonne (26 septembre 2017)

(...) La seule voie qui assure notre avenir, celle dont je veux vous parler aujourd'hui, c'est à nous, à vous de la tracer. C'est la refondation d'une Europe souveraine, unie et démocratique. Ayons ensemble l'audace de frayer ce chemin. Comme je l'ai assumé à chaque instant devant les Français, je le dis aujourd'hui avec une conviction intacte : l'Europe que nous connaissons est trop faible, trop lente, trop inefficace, mais l'Europe seule peut nous donner une capacité d'action dans le monde, face aux grands défis contemporains.

L'Europe seule peut, en un mot, assurer une souveraineté réelle, c'est-à-dire notre capacité à exister dans le monde actuel pour y défendre nos valeurs et nos intérêts. Il y a une souveraineté européenne à construire, et il y a la nécessité de la construire. Pourquoi ? Parce que ce qui constitue, ce qui forge notre identité profonde, cet équilibre de valeur, ce rapport à la liberté, aux Droits de l'Homme, à la justice est inédit sur la Planète. Cet attachement à une économie de marché, mais à la justice sociale l'est tout autant. Ce que l'Europe représente, nous ne pouvons pas le confier aveuglement, ni de l'autre côté de l'Atlantique, ni aux confins de l'Asie. C'est à nous de le défendre et de le construire dans cette mondialisation.

Et donc au lieu de concentrer toute notre énergie sur nos divisions internes, comme nous le faisons maintenant depuis trop longtemps, au lieu de perdre nos débats dans une guerre civile européenne - car de débat budgétaire en débat financier, en débats politiques c'est bien de cela dont il s'agit - nous devons plutôt considérer comment faire une Europe forte, dans le monde tel qu'il va. Et comme construire, ainsi, les six clés de la souveraineté indispensables pour y réussir.

Face à chacun de ces enjeux, nous devons désormais engager des actions concrètes. La première clé, le fondement de toute communauté politique, c'est la sécurité. Nous vivons en Europe un double mouvement : un désengagement progressif et inéluctable des Etats-Unis, et un phénomène terroriste durable qui a pour projet assumé de fracturer nos sociétés libres. L'Europe, dans ces domaines, a enfin pris conscience de ses fragilités et de la nécessité d'agir ensemble. Nous devons amplifier les travaux engagés pour lutter contre le financement du terrorisme, et la propagande terroriste sur Internet. Nous avons commencé à le faire, à quelques-uns. Nous devons renforcer notre cybersécurité et créer un espace de sécurité et de justice commun.

En matière de défense, notre objectif doit être la capacité d'action autonome de l'Europe, en complément de l'OTAN. Le socle de cette autonomie a été posé, avec des progrès historiques intervenus ces derniers mois. En juin dernier, nous avons posé les bases de cette Europe de la Défense ; une coopération structurée permanente, permettant de prendre des engagements accrus, d'avancer ensemble et de mieux nous coordonner ; mais aussi un Fonds européen de défense afin de financer nos capacités et notre recherche. Ce socle indispensable, nous sommes en train de lui donner un contenu, à travers les échanges des différents Etats-membres qui souhaitent avancer en cette direction.

Mais il nous faut aller plus loin. Ce qui manque le plus à l'Europe aujourd'hui, cette Europe de la Défense, c'est une culture stratégique commune. Notre incapacité à agir ensemble de façon convaincante met en cause notre crédibilité en tant qu'Européens. Nous n'avons pas les mêmes cultures, parlementaires, historiques, politiques ni les mêmes sensibilités. Et nous ne changerons pas cela en un jour. Mais je propose dès à présent d'essayer de construire cette culture en commun, en proposant une initiative européenne d'intervention visant à développer cette culture stratégique partagée.

Pour créer ce rapprochement, nous avons besoin d'un changement profond. Je propose ainsi à nos partenaires d'accueillir dans nos armées nationales – et j'ouvre cette initiative dans les armées françaises – des militaires venant de tous les pays européens volontaires pour participer, le plus en amont possible, à nos travaux d'anticipation, de renseignement, de planification et de soutien aux opérations. Au début de la prochaine décennie, l'Europe devra ainsi être dotée d'une Force commune d'intervention, d'un budget de défense commun et d'une doctrine commune pour agir.

Je veux que cette culture commune s'étende, dans la lutte contre le terrorisme, à nos services de renseignement. Je souhaite ainsi la création d'une Académie européenne du renseignement pour renforcer les liens entre nos pays, par des actions de formation et d'échanges.

Face à l'internationale du terrorisme, l'Europe de la sécurité doit être notre bouclier. Ils s'infiltrent partout en Europe, leurs ramifications sont là ; c'est donc ensemble que nous nous devons d'agir. De la prévention à la répression. C'est pourquoi nous devons instituer un Parquet européen contre la criminalité organisée et le terrorisme, au-delà des compétences actuelles qui viennent d'être établies. La sécurité, nous l'avons tragiquement perçu ces derniers jours, ce ne sont pas seulement les bombes et les kalachnikovs. Les bouleversements climatiques menacent eux aussi comme jamais notre sécurité, et chaque semaine en Europe volent des vies humaines. C'est pourquoi je souhaite que nous puissions créer une Force européenne de protection civile qui mettra en commun nos moyens de secours et d'intervention, qui permettra ainsi de répondre aux catastrophes de moins en moins naturelles, des incendies aux ouragans, des inondations aux séismes.

Une Europe qui s'unit pour protéger, intervenir, sauver des vies, c'est une Europe qui retrouve le sens de cette fraternité que nous avons placée en son centre, qui sort de l'incantation pour agir concrètement et démontrer la force de l'action collective ». (...)

Vous pouvez adresser vos commentaires ou remarques à l'adresse :

irsd-cesd-scvd@mil.be.

*Plus de publications du Centre d'études de sécurité et défense peuvent être téléchargées sur **notre site Internet.***